vinetur

La Chine durcit les règles fiscales sur les ventes de bière

De nouvelles obligations déclaratives pour le baijiu et une base d’imposition plus élevée pour les ventes de bière entre parties liées pourraient alourdir les coûts des producteurs en Chine

vendredi 15 mai 2026



La Chine a décidé de durcir les règles fiscales applicables à la bière et au baijiu, deux catégories d’alcool parmi les plus surveillées du pays, dans un mouvement susceptible d’affecter les prix, les marges et la conformité des producteurs disposant de réseaux de distribution entre parties liées.

L’Administration d’État de la fiscalité a indiqué le 1er avril que la taxe à la consommation sur la bière devait désormais être calculée selon la règle dite du « plus élevé des deux ». Pour la bière vendue à un distributeur lié, le prix taxable est désormais le plus élevé entre le prix départ usine du fabricant et le prix de revente externe du distributeur. Dans l’approche précédente, c’était le prix de vente du distributeur qui était retenu. La mesure est entrée en vigueur immédiatement et s’applique aux entreprises ayant des structures entre parties liées, y compris les coentreprises et les producteurs à capitaux étrangers qui vendent via des distributeurs affiliés.

Cette nouvelle règle est importante car elle peut relever l’assiette fiscale lorsque le prix départ usine du producteur est supérieur au prix de revente du distributeur. Certaines entreprises pourraient ainsi voir leur facture de taxe à la consommation augmenter même si leur tarification en aval n’a pas changé. L’administration fiscale s’appuie sur les définitions existantes des prix de transfert pour déterminer si les parties sont liées, notamment des liens de détention d’au moins 25 %, une dépendance financière, des relations de licence, une direction commune ou des liens familiaux.

Pour les brasseurs opérant en Chine, l’effet pratique devrait être un nouvel examen de la tarification interne et de l’exposition fiscale, marque par marque et gamme par gamme. Les entreprises qui s’appuient sur des distributeurs affiliés devront vérifier si leur structure tarifaire actuelle reste commercialement pertinente au regard de la nouvelle formule et si leur documentation peut justifier d’éventuels prix départ usine plus bas si ceux-ci sont contestés au titre du principe de pleine concurrence.

La Chine a également mis à jour les obligations déclaratives pour le baijiu, cet alcool blanc qui demeure l’une des principales catégories soumises aux droits d’accise dans le pays. Le 22 avril, l’administration fiscale a publié des formulaires révisés de déclaration de taxe à la consommation, auxquels s’ajoutent deux annexes pour les producteurs de baijiu. Les changements entreront en vigueur le 1er juin et s’appliqueront d’abord aux déclarants trimestriels lors de la période de dépôt de juillet 2026.

Une première annexe impose aux producteurs de déclarer le volume des ventes, le prix départ usine et le prix taxable déclaré pour chaque unité minimale de vente, en distinguant les acheteurs liés et non liés. La seconde exige des informations détaillées sur les distributeurs liés, notamment leurs noms, leurs régions et la période de la relation. Le premier dépôt nécessitera une saisie manuelle complète ; les dépôts suivants seront préremplis automatiquement sauf en cas de modification.

Les règles relatives au baijiu visent à faciliter la vérification par l'administration fiscale du calcul de la taxe à la consommation au niveau de chaque ligne. La taxe sur le baijiu repose sur la plus élevée de trois valeurs : le prix départ usine, le prix de revente d'une partie liée ou un prix minimum estimé fixé par l'administration fiscale. Dans certains cas, lorsqu'un produit vendu à une partie liée est tarifé à moins de 70 % du prix de revente de cette partie, les autorités peuvent fixer un prix minimum estimé à 60 % de cette valeur de revente.

Pour les producteurs d'alcools forts, en particulier ceux qui disposent de marques premium ou de coentreprises en Chine, ces nouvelles annexes impliquent un reporting plus détaillé et un contrôle accru des pratiques tarifaires. Les entreprises devront disposer de systèmes capables de suivre les ventes jusqu'à l'unité minimale et tenir à jour leurs registres relatifs aux parties liées.

Le message plus large qui se dégage des changements d'avril est que la Chine cherche à renforcer la transparence dans la déclaration des taxes indirectes tout en durcissant la manière dont elle mesure la valeur taxable dans les secteurs où la distribution affiliée est courante. Pour les producteurs de bière comme pour ceux de baijiu, cela signifie davantage de collecte de données, davantage de documentation et moins de marge pour des accords tarifaires informels qui ne correspondent pas aux valeurs fiscales déclarées.